
**Médecine bucco-dentaire — Code de
désignation des dents et des régions
de la cavité buccale**

Dentistry — Designation system for teeth and areas of the oral cavity

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO 3950:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3950:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

	Page
Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Principe	1
3 Désignation des régions de la cavité buccale	1
4 Désignation des dents	2
Bibliographie.....	4

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 3950:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/patents).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos – Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ca0-dd4f35590233/iso-3950-2016).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 106, *Médecine bucco-dentaire*, sous-comité SC 3, *Terminologie*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 3950:2009), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Introduction

L'utilisation de plus en plus répandue d'ordinateurs pour stocker les informations, ainsi que la nécessité croissante de communiquer des informations dentaires par câbles, documents imprimés ou de vive voix ont rendu nécessaire la prise en considération d'éléments de base nouveaux pour l'élaboration d'un code de désignation des dents. Le système de codage décrit dans la présente Norme internationale a été établi à l'origine par la Fédération dentaire internationale (FDI) et approuvé par L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Comité technique ISO/TC 106 Médecine bucco-dentaire, dans le but de répondre aux exigences suivantes:

- a) simple à comprendre et à enseigner;
- b) facile à prononcer lors de la conversation ou de la dictée;
- c) aisément communicable sous forme imprimée et câblée;
- d) facile à convertir en données informatiques;
- e) facilement adaptable aux diagrammes normalement utilisés en pratique dentaire générale.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 3950:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3950:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016>

Médecine bucco-dentaire — Code de désignation des dents et des régions de la cavité buccale

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit un système de désignation des dents ou des régions de la cavité buccale, utilisant deux chiffres.

2 Principe

La disposition anatomique des arcades dentaires normales par rapport aux plans sagittal, médian et occlusal permet une division logique de la cavité buccale en quadrants et sextants.

Dans ce contexte, le quadrant désigne l'un des quarts d'arcades dentaires.

De manière analogue, le sextant désigne l'un des sixièmes d'arcades dentaires.

Les régions de la cavité buccale et les dents doivent être désignées par un code à deux chiffres.

Les codes comprenant au moins un zéro (0) désignent des régions de la cavité buccale.

Le remplacement d'un zéro (0) par le chiffre neuf (9) identifie la présence d'une anomalie dans cette région spécifique de la cavité buccale.

Les codes sans zéro (0) identifient des dents individuelles. Le premier chiffre du code désigne le quadrant et fait la distinction entre les dents temporaires et les dents permanentes, et le second identifie la dent elle-même.

Les nombres utilisés pour désigner des régions de la cavité buccale, des dents, sextants ou quadrants doivent être écrits en toutes lettres et suivis du nombre correspondant entre parenthèses. Par exemple:

- Zéro (0) un (1) désigne la région maxillaire;
- Trois (3) zéro (0) désigne le quadrant inférieur gauche;
- Un (1) un (1) désigne l'incisive centrale du maxillaire droit;
- Neuf (9) quatre (4) désigne une anomalie dans le sextant antéro-supérieur.

3 Désignation des régions de la cavité buccale

00	désigne l'ensemble de la cavité buccale
01	désigne la région maxillaire
02	désigne la région mandibulaire
10	désigne le quadrant supérieur droit
20	désigne le quadrant supérieur gauche
30	désigne le quadrant inférieur gauche
40	désigne le quadrant inférieur droit
03	désigne le sextant supérieur droit
04	désigne le sextant antéro-supérieur
05	désigne le sextant supérieur gauche

- 06 désigne le sextant inférieur gauche
- 07 désigne le sextant antéro-inférieur
- 08 désigne le sextant inférieur droit

4 Désignation des dents

a) Premier chiffre

Les chiffres 1 à 4 sont utilisés pour les dents permanentes et les chiffres 5 à 8 pour les dents temporaires. Cette désignation commence dans le sens des aiguilles d'une montre en partant du côté supérieur droit.

- 1 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant supérieur droit
- 2 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant supérieur gauche
- 3 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant inférieur gauche
- 4 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant inférieur droit
- 5 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant supérieur droit
- 6 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant supérieur gauche
- 7 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant inférieur gauche
- 8 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant inférieur droit

b) Deuxième chiffre (dent)

Les dents d'un même quadrant sont désignées par le deuxième chiffre de 1 à 8 (de 1 à 5 dans le cas des dents temporaires). Cette désignation commence à partir du plan sagittal médian, en direction distale. La désignation de la dent est liée à l'anatomie de cette dernière, indépendamment de sa localisation dans la bouche.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3950:2016

— Dents permanentes <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016>

- 1 désigne l'incisive centrale
- 2 désigne l'incisive latérale
- 3 désigne la canine
- 4 désigne la première prémolaire
- 5 désigne la deuxième prémolaire
- 6 désigne la première molaire
- 7 désigne la deuxième molaire
- 8 désigne la troisième molaire

— Dents temporaires

- 1 désigne l'incisive centrale
- 2 désigne l'incisive latérale
- 3 désigne la canine
- 4 désigne la première molaire
- 5 désigne la deuxième molaire

Droite														Gauche														1
00																												1
01																												2
10														20														3
03					04									05				4										
18	17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27	28	5												
				55	54	53	52	51	61	62	63	64	65	6														
				85	84	83	82	81	71	72	73	74	75	6														
48	47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37	38	5												
08					07									06				4										
40														30														3
02																												7

Légende

- 1 cavité buccale
- 2 région maxillaire
- 3 quadrant
- 4 sextant
- 5 dents permanentes
- 6 dents temporaires
- 7 région mandibulaire

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3950:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e65c0b42-3a2f-4798-8ea0-dd4f35590233/iso-3950-2016>

Figure 1 — Désignation numérique des dents et des régions de la cavité buccale